

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Présents : 27

Votants : 33

Procurations : 6

Délibération rendue exécutoire le :

28 MAI 2015

Convocation du Conseil Municipal en date
du : 11/05/2015

Affichage en date du : 11/05/2015

Publication de la présente en date du : 22
mai 2015

Réception en préfecture : 22 mai 2015

N° 2015-05-04

L'an deux mille quinze
le dix huit mai

Le Conseil Municipal de la Commune de PLOUZANÉ dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de
M. Bernard RIOUAL, Maire.

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités
Territoriales, tous les membres du Conseil Municipal en exercice sont
présents, à l'exception de M. Laurent ABERNOT ayant donné procuration
à M. Damien DESCHAMPS, Mme Karine BERNOLLIN à Mme Martine
BIZIEN, Mme Virginie GOURVENNEC à M. Robert THOMAS, Mme
Sandrine JEFFROY à M. Jacky LE BRIS, M. Francis LE BIAN à M.
Yves DU BUIT, Mme Yvonne THOMAS à Mme Françoise
GUENNEGUES.

Secrétaire de Séance : Martine BIZIEN

Objet : Tarifs de l'école de musique.

Rapporteur : Mme Myriam LE LEZ

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L 2121-29 et suivants,

Vu la délibération n°2014-04-05 du 28 avril 2014,

Mme Myriam LE LEZ, Adjointe au Maire déléguée à la Culture, l'Animation et la Jeunesse,
rappelle à l'assemblée que, par délibération du 28 avril 2014, elle a fixé les tarifs de l'école
de musique pour l'année 2014-2015 de la façon suivante :

D) Parcours Global

Enfants plouzanéens

QF CAF	parcours instrument ou techn voc Cycle 1	parcours instrument ou techn voc Cycle 2	2e instrument (Cycle 2 - 20 min)	pratiques collectives*	Eveil musical/initiation
<599	101,50	126,90	50,80	25,40	35,50
600 à 899	135,30	169,20	67,70	33,80	47,40
900 à 1199	169,20	211,40	84,50	42,30	59,20
> 1200	203,00	253,80	101,50	50,80	71,00

Enfants extérieurs

Tarif unique	507,70	558,30	223,30	60,90	131,90
--------------	--------	--------	--------	-------	--------

Adultes plouzanéens

QF CAF	parcours instrument ou techn voc Cycle 1	parcours instrument ou techn voc Cycle 2	2e instrument (Cycle 2 - 20 min)	pratiques collectives*
<599	192,80	218,20	96,40	30,50
600 à 899	257,10	291,00	128,60	40,60
900 à 1199	321,50	363,70	160,70	50,80
> 1200	385,70	436,50	192,80	60,90

Adultes extérieurs

Tarif unique	619,10	659,80	304,50	71,00
--------------	--------	--------	--------	-------

* pratiques collectives: pour les élèves non inscrits dans une autre discipline

II) Autres prestationsPost-2nd cycle et parcours libre (cours individuels)

Plouzanéen	QF CAF	parcours instrument ou techn voc	2e instrument
	<599	218,20	137,00
	600 à 899	291,00	182,70
	900 à 1199	363,70	228,40
	> 1200	436,50	274,10

Extérieur	659,80	416,10
-----------	--------	--------

Stages 30,50 la journée

Masterclass 45,70 la journée (tarif complémentaire éventuel en fonction de l'intervenant)

Location d'instrument 60,90

Mme LE LEZ explique que certains adultes ou adolescents souhaitent prendre uniquement des cours de Formation Musicale. Elle propose de leur appliquer le tarif de pratiques

collectives. Par ailleurs, il est utile de permettre aux enfants à partir de 6 ans de suivre le parcours global, alors adapté pédagogiquement à leur âge.

Elle propose de faire évoluer les tarifs de la façon suivante :

I) Parcours Global

Enfants plouzanéens

QF CAF	parcours instrument ou techn voc Cycle 1 et parcours adapté aux enfants > 6 ans	parcours instrument ou techn voc Cycle 2	2e instrument (Cycle 2 - 20 min)	pratiques collectives* ou formation musicale	Eveil musical/initiation
<599	106,58	133,25	53,34	26,67	37,28
600 à 899	142,07	177,66	71,09	35,49	49,77
900 à 1199	182,74	228,31	91,26	45,68	63,94
> 1200	219,24	274,10	109,62	54,86	76,68

Enfants extérieurs

Tarif unique	548,32	602,96	241,16	65,77	142,45
---------------------	--------	--------	--------	-------	--------

Adultes plouzanéens

QF CAF	parcours instrument ou techn voc Cycle 1	parcours instrument ou techn voc Cycle 2	2e instrument (Cycle 2 - 20 min)	pratiques collectives* ou formation musicale
<599	202,44	229,11	101,22	32,03
600 à 899	269,96	305,55	135,03	42,63
900 à 1199	347,22	392,80	173,56	54,86
> 1200	416,56	471,42	208,22	65,77

Adultes extérieurs

Tarif unique	668,63	712,58	328,86	76,68
---------------------	--------	--------	--------	-------

* pratiques collectives: pour les élèves non inscrits dans une autre discipline

II) Autres prestations

Post-2nd cycle et parcours libre (cours individuels)

Plouzanéen	QF CAF	parcours instrument ou techn voc	2e instrument
	<599	229,11	143,85
600 à 899	305,55	191,84	
900 à 1199	392,80	246,67	
> 1200	471,42	296,03	

Extérieur	712,80	449,39
------------------	--------	--------

Stages 32,02 la journée

Masterclass 47,98 la journée (tarif complémentaire éventuel en fonction de l'intervenant)

Location d'instrument 63,94

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (20 voix pour, 8 contre soit le groupe « Plouzané demain », 5 abstentions soit Mme Sylvie DREVES, Mme Gisèle KERDRAON, M. Michel ALBRECHT, M. Antoine BEUGNARD, M. Yann-Fañich KERNEIS).

➤ **APPROUVE** les nouveaux tarifs de l'école de musique,

➤ **DIT** que les crédits relatifs aux recettes correspondants seront inscrits au budget primitif 2015 du budget principal, section de fonctionnement, chapitre 70 « ventes de produits fabriqués, prestations de service », article 7062 « Redevances et droits des services à caractère culturel ».

Pour extrait conforme,
Plouzané, le 22 mai 2015

Bernard RIOUAL

Maire de PLOUZANE

